

P rincipium

Bulletin mensuel de la Fédération des courtiers en assurances & intermédiaires financiers de Belgique

I Chiffres

Canaux de distribution de l'assurance -
Chiffres 2021 - [P.10](#)

I Europe

La Suède prend la présidence du Conseil
de l'Union européenne pour 6 mois - [P.20](#)

I Feprabel

Une nouvelle collaboratrice chez
Feprabel - [P.38](#)



LES VIVIUM DIGITAL AWARDS SONT DE RETOUR

Une approche différente pour la quatrième édition

Bonne nouvelle, les **Vivium Digital Awards** sont de retour en 2023 pour leur quatrième édition. Bloquez d'ores et déjà le **29 mars 2023** dans votre agenda, car ce sera l'occasion de vous reconnecter avec quelque 700 courtiers belges intéressés par la digitalisation.

Une approche différente

Cette année, nous proposons une approche différente. Plutôt qu'une cérémonie classique de remise de prix, les Vivium Digital Awards se transforment en **un événement interactif** avec orateurs, démonstrations, workshops et parcours thématiques. De quoi s'inspirer mutuellement et échanger des expériences. Les insurtechs auront l'occasion de promouvoir leur solution et de répondre aux questions des courtiers.

Elite et Promising

En 2023, nous avons décidé également de mettre l'accent sur les **labels de qualité « Elite » et « Promising »** développés pour les solutions présentées. Les acteurs de la catégorie Elite répondent à toutes les exigences de qualité posées par le jury d'experts, tandis que ceux de la catégorie Promising ont obtenu un score légèrement insuffisant pour l'un de ces critères. Au vu des dernières évolutions du marché et de la professionnalisation de nombreuses start-up et scale-up, nous ne créerons plus de sous-catégories distinctes pour les Leaders de chaque domaine. Le plus important est donc le **label Elite 2023 des Vivium Digital Awards**, fil conducteur qui guide les courtiers dans leurs choix digitaux.

Prix du Courtier

Le **Prix du Courtier**, valeur sûre de l'événement, restera bien entendu au programme. Ce sont les courtiers qui votent pour désigner le lauréat parmi les insurtechs de la shortlist composée par le jury. Le gagnant remportera notamment un montant d'investissement de 7 000 euros !

En tant qu'insurtech, vous étiez déjà sur notre liste des entreprises « Elite » en 2022. Alors, réintroduisez votre dossier cette année encore afin de renouveler votre label de qualité unique. Vous pouvez le faire dès à présent et très rapidement, [il vous suffit de mettre à jour votre dossier de 2022](#).



Vous pouvez **introduire votre dossier** jusqu'au 5 janvier 2023 à 12 heures au plus tard. Que se passe-t-il exactement et comment fonctionne l'ensemble du processus ? [Relisez la page «Comment ça marche»](#).



D'autres questions ? Envoyez-les par e-mail à hello@viviumdigitalawards.be.



Bien à vous,

L'équipe Vivium Digital Awards

www.viviumdigitalawards.be

Une initiative de



Jury Partners



Supporting Partners



Principium vous présente ce mois :

I Législation :

La vétusté ne doit pas être déduite - P.9



I Coin technique :

Travailler en sécurité - 1 - P.32



I Réflexion :

Les réparateurs automobiles agréés - P.36



I Auto :

Le 100^e Salon de l'auto de Bruxelles aura bien lieu ! - P.44



- 4 Éditorial : Simplifions
- 7 En Bref
- 8 Législation : La faute lourde doit être déterminée de manière express et limitative
- 10 Chiffres : Canaux de distribution de l'assurance - Chiffres 2021
- 20 Europe : La Suède prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
- 28 Quelques statistiques belges
- 30 Portima : Zoom sur l'outil qui renforce votre relation client : MyBroker !
- 34 Data protection : Le respect de la vie privée et le RGPD en ChatGPT
- 38 Une nouvelle collaboratrice chez Feprabel
- 40 Risk Management vs. Assurance
- 42 Focus à l'international : Assurance internationale
- 46 L'assurance dans les médias
- 47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Simplifions

Ce sera un élément essentiel de nos revendications pour les prochaines élections. Il est temps d'analyser toutes les mesures qui pèsent sur le secteur, d'en déterminer leurs impacts, de mesurer leurs utilités et surtout de supprimer tout ce qui est inutile, inutilisé ou inutilisable.

Récemment la FEB faisait une enquête sur ce qui pouvait ou devait être simplifié pour les entreprises.

Je pense qu'il faut tout d'abord remettre l'Etat de droit comme règle de fonctionnement et respecter les valeurs démocratiques, trop souvent les droits élémentaires sont bafoués. Prenons un exemple simple : les amendes pour stationnement. Vous êtes présumé coupable, vous devez payer et si vous contestez l'infraction, c'est vous qui devez tenter une action au Tribunal. Dans un Etat démocratique, si vous ne payez pas une amende, vous allez être convoqué au Tribunal et le Juge en décidera après vous avoir entendu en ayant respecté les droits de la défense.

Il faut aussi appliquer ce qui existe : comme j'en ai déjà parlé dans un édito (voir PRINCIPIUM), le test A.I.R. n'est pas utilisé. Ce test devait permettre d'analyser l'impact écologique, pme, genre, etc. pour tout nouveau texte de Loi... Rien ne se fait !

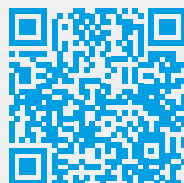
“ *La connaissance est un processus d'accumulation de faits ; la sagesse réside dans leur simplification.* ”

Martin Luther King

Et enfin, il faut remettre les institutions sur les rails, quand on se rend compte que la FSMA est devenu un organisme quasi indépendant qui ne relève d'aucune tutelle ministérielle, on se pose des questions.

I Régulons... mais pas trop

À ce propos, notons la proposition de résolution relative à une fusion des régulateurs du marché en vue d'améliorer le fonctionnement du marché : <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/3033/55K3033001.pdf> déposée par le NVA.



La FSMA est citée mais pas prioritairement visée.

« Demande au gouvernement fédéral :

1. d'œuvrer au renforcement et à l'amélioration de la surveillance du fonctionnement des marchés en permettant aux régulateurs du marché de formuler des recommandations et, éventuellement, d'intervenir si nécessaire;
2. d'actualiser (rapidement) les protocoles de coopération conclus entre les régulateurs du marché et de donner la priorité à cette actualisation;
3. d'évaluer les compétences des régulateurs du marché pour parvenir à des synergies et pour renforcer leur fonctionnement;
4. d'élaborer un plan visant à fusionner les régulateurs du marché en une seule entité, à tout le moins en ce qui concerne l'Autorité belge de la Concurrence (ABC), la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG), et l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). »

I Agence pour la Simplification Administrative

Et enfin redonner à l'A.S.A., Agence pour la Simplification Administrative, son autorité et son efficacité.

A partir du 1^{er} novembre 2022, l'ASA a été transféré au SPF BOSA, plus précisément à la DG Simplification & Digitalisation de ce SPF.

(sous Verhofstadt) et c'est devenu un organe. On constate d'ailleurs que depuis avril 2022, il y a très peu d'activités.

Sans oublier toutes les réglementations européennes qui nous surcharge de contraintes administratives souvent similaires et pas toujours adaptées ... et qui augmentent la charge administrative et le risque de non-conformité. Comme par exemple, , les règles de conduite IDD et les différents

I Vivons

En conclusion, nous devons avoir une réglementation adaptée, proportionnelle et cohérente qui sanctionne les vrais problèmes mais n'entrave pas l'activité économique des gens honnêtes, tout en veillant à une protection efficace du consommateur.

Patrick Cauwert
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be



L'Homme devrait mettre autant d'ardeur à simplifier sa vie qu'il en met à la compliquer.

Henri Bergson



Les missions de l'ASA sont dorénavant intégrées à celles du SPF BOSA, mais restent essentiellement inchangées. Le SPF Stratégie et Appui est votre partenaire fédéral en matière IT, RH, gestion de l'organisation, politique d'intégrité et marchés publics. Dans d'autres domaines, comme le budget et la comptabilité, le SPF a un rôle de contrôle.

Pour rappel, auparavant l'ASA était indépendante et se trouvait sous l'autorité directe du 1^{er} Ministre

règlements européens qui s'y rapportent. Et je n'évoquerai pas l'absurdité des règles ESG. J'ai de fortes craintes pour l'avenir de la production Vie chez les courtiers, à force d'ajouter des couches, qui chaque fois impliquent une augmentation de leurs responsabilités, on risque de ne plus avoir de distribution indépendante. Ce sera alors la voie royale pour d'autres canaux de distribution et la disparition du conseil spécialisé de proximité.